



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION  
N°2023-06-DEL-233

OBJET :

DESIGNATION D'UN  
ELU ET D'UN AVOCAT  
POUR REPRÉSENTER  
LA COMMUNE  
DEVANT LE TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

RAPPORTEUR :

Mme Françoise POIRRIER

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/  
REPRÉSENTÉS : 33

VOTANTS : 32

Le 09 JUIN 2023 à 9H30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1<sup>er</sup> JUIN 2023  
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles GAILLARD

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Stéphane FRANCOIS-LUBIN remplace Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20230609-2023-06-DEL-233-DE  
Date de réception préfecture : 14/06/2023

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU ET D'UN AVOCAT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 2122-26,  
VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,  
VU la requête n° 2301506-1 enregistrée le 22 février 2023 par le Tribunal administratif de Versailles,

**CONSIDÉRANT** que M. Cédric AOUN, Maire, s'est retiré et que Mme Françoise POIRRIER, 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire, a été désignée pour assurer provisoirement la présidence du Conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que, depuis octobre 2005, M. Assad AOUN est en litige avec la Commune à propos de travaux qui ont empiété sur sa parcelle,

**CONSIDÉRANT** que la Commune n'a pas répondu à la requête de M. AOUN,

**CONSIDÉRANT** que M. Cédric AOUN, fils de M. Assad AOUN, a été élu maire en 2020 et que cette situation crée objectivement une opposition d'intérêts,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, conformément à l'article L.2122-26 du Code général des collectivités territoriales, de désigner un autre élu pour représenter la Commune dans ce dossier,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner un autre avocat que ceux qui suivent habituellement les dossiers de la Commune,

**CONSIDÉRANT** que M. Cédric AOUN, Maire, s'est retiré et que Mme Françoise POIRRIER, 7<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée pour assurer provisoirement la présidence du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à la **majorité**, avec 18 voix pour, 12 voix contre (pour : Françoise POIRRIER, Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI, Bérengère VOILLOT, Marc FONTAINE, Valérie LENORMAND, Fernando MENDES, Pamela BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST, Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU, Jonas MAURY, Melody SENAT; contre : Valérie LEFUEL-DUVAL, Catherine EVANO, Philippe DA-RIN, Hakan KARACIGER, Fabienne TANTI, Christophe MARGAT, Gilles GAILLARD, Pascal GILLES, Gil GOMES, Frédérique MAHER, Cyrille ARZEL, Christèl DIDIERJEAN).

## DÉCIDE

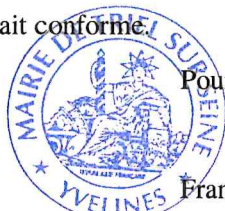
**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE DÉSIGNER** Monsieur Yvon ROSCONVAL afin de représenter la commune de Triel-sur-Seine dans le dossier enregistré le 25 février 2023 sous le n°2301506 au greffe du Tribunal administratif de Versailles, opposant la Commune à M. Assad AOUN.

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que l'élu ainsi désigné adressera une copie pour extrait conforme de la présente délibération au greffe dudit tribunal.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur Yvon ROSCONVAL à désigner un nouvel avocat pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme



Pour le Maire et par délégation,

Françoise POIRRIER



Le secrétaire de séance,

Gilles

Accusé de réception en préfecture  
N°2301506-1  
Date de réception préfecture : 14/06/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>